

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 avril 2019

**Présents :** GOIZET Henri, DUPIN André, DOMINGUEZ Jean José, FERRAN Alain, GALY Yves, GROS Corine. VILLEMUR Daniel. FOURGEAUD Sébastien.

- **Absents excusés :** TISSIERES Thomas , ,
- Secrétaire de séance : DUPIN André

## Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 08 février 2019

*Ordre du jour*

### *DELIBERATIONS*

#### **1. Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).**

*A la demande de la Sous Préfecture une mise à jour du PCS a été élaborée, cette mise à jour portait essentiellement sur l'annuaire des personnes et services pouvant être impliquées dans un déclenchement du PCS en cas de sinistre.*

#### **2.Promus Promouvables.**

*Deux Agents sont en situation de bénéficier d' un avancement en grade .*

#### **3.Création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2° classe**

*Pour avancement de l'Agent Technique principal en 2° classe et fermeture du poste d'Adjoint technique de 3eme classe*

#### **4. Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1ere classe**

*Pour avancement de l'Agent administratif principal en 1ere classe et fermeture du poste d'Adjoint administratif de 2eme classe.*

#### **7. Tarif de l'eau :**

*Compte tenu du prochain transfert des services eau et assainissement au Syndicat de la Barousse Mr le Maire propose de ne pas changer les tarifs.*

#### **8.Appel de fonds et Consignation des fonds relatif aux mesures foncières du PPRT Antargaz**

*Mr le Maire rappelle le règlement des mesures foncières du PPRT et informe le Conseil que trois dossiers de délaissement sont complets et qu'il peut être procédé aux appels de fonds auprès des contributeurs en vue de la signature des actes d'acquisition .*

## **9. Rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Communauté des Communes.**

*Il s'agit du transfert de la compétence Enfance Jeunesse à la Communauté des Communes.*

*Mr le Maire informe le conseil de la décision du Conseil Communautaire de fiscaliser la prestation de service par une augmentation du taux de l'impôt foncier de 2,80% , en proposant la symétrie fiscale sur le taux Communal. Pour la Commune cela se traduirait par une perte de recette fiscale nette de 9 700€.*

*Le Conseil approuve la décision de diminuer le taux de 0.55 seulement afin de maintenir la recette fiscale.*

## **10. Transfert de la compétence assainissement**

*A la demande de la Communauté des Communes, les communes sont invitée à délibérer pour repousser le transfert de la compétence assainissement jusqu'en 2026 (date obligatoire fixée par l'Etat).*

## **11. Questions diverses**

*Examen des dépenses à prévoir pour la préparation du budget.*

*Point sur les travaux en cours*

*Choix des travaux de voirie sur l'enveloppe de 17 409€*

*1 Chemin de la source*

*2 Chemin de Cap del Bosc*

*Motion de défense du service public du maintien à domicile(Sicasmir) auprès du Ministre de la santé.*

*Feu de Saint Jean*

